

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/04/2021

Dossier complet le :

06/04/2021

N° d'enregistrement :

2021-3012

1. Intitulé du projet

Epanchage du digestat issu de l'installation de méthanisation Quelmes Energie (62) sur les communes de Leulinghem, Longuenesse, Lumbres, Moringhem, Quelmes, Saint-Martin-Lez-Tatinghem, Salperwick, Setques, Tilques, Wisques, Wizernes, Zudausques.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

QUELMES ENERGIE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jacques Antoine DUBREUCQ, Gérant

RCS / SIRET

8 4 8 1 4 8 3 0 0 0 0 0 1 7

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
26 b) - Epanchage d'effluents ou de boues relevant de l'article R214-1 du même code	Rubrique IOTA 2.1.4.0 : 86 tN/an (A)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Quelmes Energie SARL exploite un unité de méthanisation située sur la commune de Quelmes (62), en fonctionnement depuis septembre 2020 sous le régime de la déclaration à contrôle périodique. Suite à l'augmentation de la capacité de traitement et à la diversification des intrants, cette installation fait l'objet d'un dépôt de demande d'enregistrement au titre de la rubrique ICPE 2781.

Quelmes Energie SARL souhaite valoriser par épanchage la matière fertilisante (digestat) issue de son installation de méthanisation.

De ce fait, la présente demande concerne le plan d'épanchage du digestat issu de l'installation de méthanisation Quelmes Energie SARL.

4.2 Objectifs du projet

Valorisation agricole par épandage de la matière fertilisante (digestat) issue de l'installation de méthanisation Quelmes Energie (62) sur les communes de Leulinghem, Longuenesse, Lumbres, Moringhem, Quelmes, Saint-Martin-Lez-Tatinghem, Salperwick, Setques, Tilques, Wisques, Wizernes, Zudausques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucun travaux n'est nécessaire pour la mise en place du plan d'épandage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La quantité de digestat est de 18 000 m³/an soit 1 260 tonnes de matière sèche et 86 tonnes d'azote par an. Des analyses seront réalisées sur le digestat avant chaque période d'épandage afin de vérifier la conformité réglementaire à l'épandage et d'adapter les doses d'épandage.

Le périmètre d'épandage s'étend sur 1 432,12 ha épandables chez 13 exploitants agricoles.

Deux périodes d'épandage sont prévues :

- Février à avril sur céréales en place, avant implantation de betteraves, pomme de terres, maïs et sur prairies fauchées
- Août à novembre avant colza, sur CIVE ou CIPAN implantées ou à venir et sur prairies

La dose d'épandage définie par l'étude préalable à l'épandage est de 45 m³/ha au printemps et 35 m³/ha à l'automne. Le retour sur les parcelles est évalué à 1 fois tous les 2 ou 3 ans.

4 lagunes de stockage du digestat en géomembrane (1 x 2 500 m³ et 3 x 2 000 m³) sont prévues à Leulinghem, Zudausques et Setques.

L'évacuation du digestat liquide hors du site de méthanisation est réalisé par une tonne à lisier.

Le digestat est épandu par enfouissement immédiat à l'aide de rampe à pendillard.

Le suivi de l'épandage est assuré par Quelmes Energie en réalisant annuellement :

- bilan annuel de la production de digestat
- cahier d'épandage
- programme prévisionnel d'épandage

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation IOTA : rubrique 2.1.4.0

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Quantité annuelle de digestat brut	18 000 m3/an
Surface épandable du plan d'épandage	1 438,12 ha
Quantité annuelle d'azote total	86 tN/an
Dose d'épandage moyenne	40 m3/ha

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Installation de méthanisation : 825
D207 Lieu dit le Dicloy 62500
QUELMES

Communes du plan d'épandage :
Leulinghem, Longuenesse, Lumbres,
Moringhem, Quelmes, Saint-Martin-
Lez-Tatinghem, Salperwick, Setques,
Tilques, Wisques, Wizernes,
Zudausques

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 8 ' 15 " 064 Lat. 50 ° 43 ' 39 " 238

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4 ZNIEFF de type I et 3 ZNIEFF de type II ont été identifiées sur le parcellaire. Moins de 1 % de la SAU est concernée par une ZNEFF de type I 42 % de la SAU est concernée par une ZNIEFF de type II Cf partie 3.1.7.2, page 47, de l'étude préalable à l'épandage ci-jointe. Les mesures prises pour limiter l'impact de l'épandage sur les ZNIEFF y sont décrites.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Toutes les communes du plan d'épandage sont situées dans le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale. L'épandage de digestat est compatible avec la charte du PNR. Cf partie 3.1.7.1, page 47, de l'étude préalable à l'épandage ci-jointe.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures routières et ferroviaires relevant de l'état du Pas de Calais. Ce plan ne concerne pas les installations de méthanisation et les plans d'épandage.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf partie 3.1.7.6, page 61, de l'étude préalable à l'épandage ci-jointe
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une parcelle est située dans le zonage de la zone à dominante humide située le long de l'Aa. Cette parcelle de prairie de 2,17 ha n'est pas épandable. cf partie 3.1.7.4, page 58, de l'étude préalable à l'épandage ci-jointe

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lumbres, Setques et Wizernes sont dans le zonage du PPRI de la Vallée de l'AA supérieure (arrêté du 07/12/2009). Les deux îlots concernés par un aléa fort ont été exclus du plan d'épandage. Les 3 îlots situés en aléa faible à moyen auront des périodes d'épandage favorisées au printemps et non à l'automne. cf partie 3.1.7.5, page 60, de l'étude préalable à l'épandage ci-jointe
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	18 îlots (6% SAU) du plan d'épandage sont situés dans le périmètre de Protection de Captage Eloigné des captages de Salperwick et de Tilques. Aucun îlot n'est situé en périmètre de protection rapprochée. Cf paragraphe 3.1.4.3, page 39 de l'étude préalable à l'épandage ci-jointe.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certaines parcelles sont situées en bordure des zones natura 2000 FR3100487 et FR3100488. Cf paragraphe 3.1.7.3, page 54 de l'étude préalable à l'épandage ci-jointe
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf partie 3.1.7.3, page 54, de l'étude préalable à l'épandage ci-jointe.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lumbres, Setques et Wizernes sont dans le zonage du PPRI de la Vallée de l'AA supérieure (arrêté du 07/12/2009). Les deux îlots concernés par un aléa fort ont été exclus du plan d'épandage. Les 3 îlots situés en aléa faible à moyen auront des périodes d'épandage favorisées au printemps et non à l'automne. cf partie 3.1.7.5, page 60, de l'étude préalable à l'épandage ci-jointe
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En période d'épandage pour le transport du digestat par tonne à lisier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sources de bruit potentielles : circulation des engins agricoles. Le trafic est limité et se fait sur des parcelles faisant déjà l'objet d'épandage. De ce fait, l'épandage du digestat n'entraîne pas de gênes supplémentaires pour les tiers.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le digestat n'est pas source d'odeurs car les molécules odorantes sont dégradées lors de la digestion anaérobie. En effet, le digestat est 98 % moins odorant que la matière entrante (Source : Club Biogaz). De ce fait, l'épandage du digestat n'est pas responsable de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Sources d'émissions lumineuses potentielles : engins agricoles</p> <p>L'épandage se fait sur des parcelles faisant déjà l'objet d'épandage. De ce fait, l'épandage du digestat n'entraîne pas de gênes supplémentaires pour les tiers.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>l'épandage de digestat émettrait du protoxyde d'azote et de l'ammoniac. Cependant les publications à ce sujet sont controversées et parfois contradictoires et l'importance de ces émissions est difficile à évaluer (Source : ADEME, 2015, Etat des connaissances des impacts sur la qualité de l'air et des émissions de gaz à effet de serre des installations de valorisation ou de production de méthane). Pour limiter ces émissions de polluants, l'épandage se fait à l'aide de rampes à pendillards et enfouissement immédiat et les périodes climatiques d'épandage seront respectées.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures prises pour éviter ou réduire les effets négatifs potentiels du projet sur l'environnement ou la santé humaine sont présentées dans l'étude préalable à l'épandage ci-jointe, notamment en partie 3.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Étude préalable à l'épandage

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Quelmes

le, 09/02/2021

Signature



